

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi 1 mai 2017 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Étienne Bélanger, Mme Rachel Tardif, Mme Émilienne Boucher, M. Jean Rock Michaud, M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Maire ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 17-05-01-88

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017**

Résolution numéro : 17-05-01-89

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME

Résolution numéro : 17-05-01-90

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs procède à l'embauche de M. Pierre-Alain Bujold de la firme Urba-Solutions pour faire partie de l'équipe du service d'inspection et d'urbanisme de la municipalité. Son entrée en fonction était le 11 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 17-05-01-91

Ministre de l'environnement: Une subvention dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Une somme de 4 530.18\$ nous sera versée.

CPTAQ-DÉCISION : La Commission a refusé la demande d'autorisation d'implantation d'un site de traitement des eaux usées, conduites d'égout sanitaire. Nous devons procéder à une autre demande et recommencer le processus.

MMQ-DÉCISION : Suite à une réclamation pour un bris sur une voiture la compagnie d'assurance nous avise que la demande est refusée et nous avise de la fermeture du dossier.

Dégel: La fin de la période de dégel est le vendredi 19 mai 2017.

Fête des familles : La fête des familles de Mont-Joli aura lieu le 7 mai prochain et c'est gratuit.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : Une aide financière de 146 109\$ nous est accordée pour l'année 2017.

Office des personnes handicapées du Québec : L'office des personnes handicapées du Québec vient de rendre disponible un feuillet d'information pour sensibiliser les municipalités à l'importance de prévoir et de mettre en place des mesures de sécurité civile adaptées.

Réno Région : Information sur le programme de soutien à la rénovation qui se poursuit encore cette année, mais en attente de subvention.

Constats : Aucun constat sur notre territoire pour Mars et Avril.

Éolien-redistribution : Une redevance de 7 658.67\$ nous a été versé pour l'éolien.

DEMANDE DE SALLE FABRIQUE LES HAUTEURS

Résolution numéro : 17-05-01-92

Il est proposé par Mme Rachel Tardif appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que le Centre Paroissial de Les Hauteurs sera à la disposition de la Fabrique Les Hauteurs le 18 juin 2017 afin d'y organiser La Fête Dieu. Un dîner communautaire y sera servi.
Location de salle & conciergerie : gratuit.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE DON ÉCOLE DU MISTRAL GALAS DU MÉRITE SCOLAIRE

Résolution numéro : 17-05-01-93

Il est proposé par M. Donald Lavoie appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs fasse un don de 40\$ à L'école du Mistral pour l'organisation de ses Galas du mérite scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité.

TRANSPORT EN VRAC
CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Résolution numéro : 17-05-01-94

Il est proposé par M. Donald Lavoie appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la demande de Les transporteurs en Vrac de Rimouski inc d'ajouter une clause administrative particulière.

Article 1 : Lors de l'exécution de tous ses contrats incluant le transport de matériaux en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, dans une proportion d'au moins (50%) en nombre, les camionneurs membres de sous-poste et transiger avec l'organisme de courtage « Les Transporteurs en vrac de Rimouski inc. » et en priorité les camionneurs résidents ainsi que les petites entreprises de camionnage en vrac ayant leur place d'affaires

dans la municipalité, ensuite les camionneurs abonnés au service de courtage que détient un permis à cet effet en vertu de la Loi sur les transports. Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac à partir de la source originale et principale.

Article 2 : L'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront par leurs propres camions dans sa portion restante de 50% devra engager des camionneurs abonnés tel que mentionné à l'article 1.

Article 3 : Les tarifs applicables pour le transport en vrac sont ceux stipulés dans le recueil de ministère de Transports du Québec, au moment de l'exécution du contrat.

Article 4 : Toute demande excédant les ressources disponibles en vertu des articles 1,2 et sera traitée selon le principe de distribution équitable de l'organisme de courtage conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 17-05-01-95

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 9 551.48\$ et la liste des déboursés du mois d'avril 2017 au montant de 64 485.44\$.

Adopté à l'unanimité.

Laboratoire BSL.....	155.30\$
Fonds d'information.....	4.00\$
Constructions Jalbert & Pelletier.....	287.44\$
Construction GD.....	1 092.72\$
Dépanneur du Coin.....	294.58\$
Dickner	128.32\$
Les Éditions Juridiques.....	94.50\$
Hewitt Équipement.....	3 256.52\$
M.R.C.de la Mitis.....	210.96\$
Plante Yvan.....	3 250.59\$
Safety first.....	220.64\$
Tetra tech.....	440.42\$
Ville de Mont-Joli.....	115.49\$

TOTAL : 9 551.48\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

RAPPORT TRIMESTRIEL JANVIER À MARS 2017

Résolution numéro : 17-05-01-96

Dépôt du rapport trimestriel de janvier à mars 2016 préparé par Mme Pascale Fortier dg. Les membres du conseil en prendront connaissances et pourront demander des explications au besoin.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION MME KARINE MARQUIS

Résolution numéro : 17-05-01-97

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la Municipalité des Hauteurs embauche Mme Karine Marquis à titre de secrétaire en date du 1er mai 2017, au taux établi à la résolution 17-04-03-78.

Adopté à l'unanimité.

TERRAIN DE JEUX D'ÉTÉ 2017

Résolution numéro : 17-05-01-98

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise Mme Gitane Michaud à faire la sélection et procéder à l'embauche de l'employé du terrain de jeux au taux établi résolution 17-04-03-67.

Adopté à l'unanimité.

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE AUTORISÉ POUR MÉNAGE SALLE COMMUNAUTAIRE

Résolution numéro : 17-05-01-99

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise 5 hrs/sem. de plus à Mme Laurence Perreault afin d'effectuer le ménage de la salle communautaire soit : 5 hrs/sem. pour une durée maximal de 6 semaines temps accordé au terrain de jeux si les enfants sont dans la salle. Nous prévoyons la construction de la patinoire et le Saisonnier ne sera pas disponible durant les travaux. Si le projet de la patinoire est retardé l'ajout des heures ne sera pas nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

NIVELEUSE

Résolution numéro : 17-05-01-100

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise de faire la demande au premier entrepreneur disponible au taux fixé par le gouvernement afin d'effectuer les travaux de niveleuse. Les entrepreneurs contactés seront Constructions Jalbert&Pelletier et Les Entreprises Ernest Normand.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE

Résolution numéro : 17-05-01-101

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs procède au renouvellement d'assurance avec le Groupe Ultima au montant de 15 486\$ et l'avenant de 931\$ pour l'année 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

TECQ 2014-2018

Résolution numéro : 17-05-01-102

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs a pris connaissance tel qu'attendu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée.

Il est résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité des Hauteurs atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

**TRANSMISSION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE LA PROGRAMMATION TECQ
2014-2018 PAR LA FIRME TETRA-TECH**

Résolution numéro : 17-05-01-103

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs mandate la firme Tetra-Tech pour l'acheminement des documents de la programmation TECQ 2014-2018 au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

**PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
VOLET RIRL**

Résolution numéro : 17-05-01-104

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs a pris connaissances des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jean-Rock Michaud, appuyée par M. Étienne Bélanger, il est unanimement résolu et adopté que le conseil des Hauteurs autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté à l'unanimité.

**PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
VOLET RIRL ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS**

Résolution numéro : 17-05-01-105

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs a pris connaissances des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jean-Rock Michaud, appuyée par M. Étienne Bélanger, il est unanimement résolu et adopté que le conseil des Hauteurs autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT D'ASPHALTE

Résolution numéro : 2017-05-01-106

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise l'achat de sac d'asphalte au coût de 7,85\$ l'unité. Nous allons faire l'achat de 5 palettes (56 sacs par palette).

Adopté à l'unanimité.

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POMPIERS

Résolution numéro : 17-05-01-107

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise l'achat d'un immobilisateur pour la tête au coût de 199.95\$ ainsi que 2 lampes stroboscopiques à 113.68\$ chacune.

Adopté à l'unanimité.

BALAYAGE DE CHAÎNES DE RUES

Résolution numéro : 17-05-01-108

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la proposition présentée par Les Aménagements Lamontagne Inc. pour le balayage mécanique avec un balai aspirateur et aussi une brosse caniveaux pour le nettoyage le long des bordures. Le coût est de 132\$ de l'heure et nous estimons que 3 heures seront suffisantes pour nos rues.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE DRAPEAUX

Résolution numéro : 17-05-01-109

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier, dg à procéder à l'achat de drapeaux pour la municipalité. 4 Qbc (250\$), 4 Can (250\$) et 4 Municipalité (499\$). Tel que la soumission du 26 avril dernier par nouvelle image inc. (999\$).

Adopté à l'unanimité.

MANDAT MALLETTE POUR PORTAIL GMR DE RECYC-QUÉBEC

Résolution numéro : 17-05-01-109

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs mandate la firme Mallette de Mont-Joli pour la vérification et la transmission des rapport d'audit dans le cadre de la demande de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables afin d'établir la concordance du rapport à transmettre à Recyc-Québec.

Adopté à l'unanimité.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Résolution numéro : 17-05-01-110

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs approuve les documents présentés par le Comité de développement de les Hauteurs, au conseil municipal, soit la liste des membres formant le comité, ordre du jour de l'AGA, procès-verbal, rapport financier et rapport d'activités ainsi que le plan d'action. Ces documents seront transmis à la MRC de la Mitis afin que le comité puisse bénéficier de la subvention accordée pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE ET ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE

Résolution numéro : 17-05-01-111

Attendu que la Municipalité des Hauteurs à entièrement réalisé l'objet du règlement no. 203 à un coût moindre que celui prévu initialement :

Attendu que le coût réel de l'achat s'élève à 125 900.\$

Attendu que le montant de l'emprunt, soit la somme de 125 900.\$ a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe un solde de 113 343.\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no. 203 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Que le montant de la dépense du règlement no. 203 soit réduit de 239 243.\$ à 125 900.\$

Attendu que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère.

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu unanimement qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipale et de l'occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE FLEURS

Résolution numéro : 17-05-01-112

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise l'achat de caissette de fleurs pour un montant de 300\$ à prendre sur place en allant chercher les jardinières. Les fleurs serviront à garnir nos bacs à fleurs.

Adopté à l'unanimité.

BACS À FLEURS

Résolution numéro : 17-05-01-113

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que le conseil municipal des Hauteurs demande à M. Dupont d'aller chercher les 2 Bacs à fleurs en béton et de les disposer au CLSC et garage/caserne. De prévoir de remettre le terrain en état suite à l'enlèvement des bacs.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 17-05-01-114

RENCONTRE : une rencontre est à prévoir avec St-Charles afin de finaliser le dossier de Sécurité Incendie.

RENCONTRE : une rencontre est prévue avec St-Gabriel et St-Donat pour fermer le dossier et la facturation incendie.

VENTE : mettre dans le journal l'Avantage et P'tit journal municipal la vente de nos articles pour avoir plus de soumission.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 17-05-01-115

Rencontre de travail : 29 mai 2017 à 19h00

Séance ordinaire: 5 juin 2017 à 19h00

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 17-05-01-116

À 20h55 sur proposition de M. Donald Lavoie la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très